

Transformed

**ISO**

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**RECOMMANDATION ISO  
R 1867**

NOIR DE CARBONE DESTINÉ À L'INDUSTRIE DES ÉLASTOMÈRES

**SPÉCIFICATIONS POUR LE REFUS SUR TAMIS**

---

1<sup>ère</sup> ÉDITION

Novembre 1970

**REPRODUCTION INTERDITE**

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 1867, *Noir de carbone destiné à l'industrie des élastomères – Spécifications pour le refus sur tamis*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 45, *Caoutchouc*, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (BSI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 1867 qui fut soumis, en juin 1969, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Roumanie
Allemagne	Iran	Royaume-Uni
Australie	Israël	Suède
Autriche	Japon	Suisse
Brésil	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie
Canada	Pays-Bas	Thaïlande
Espagne	Pérou	Turquie
France	Pologne	U.R.S.S.
Grèce	Portugal	U.S.A.
Hongrie	<del>R.A.U.</del>	

Aucun Comité Membre ne se déclara opposé à l'approbation du Projet.

Ce Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

## NOIR DE CARBONE DESTINÉ À L'INDUSTRIE DES ÉLASTOMÈRES

## SPÉCIFICATIONS POUR LE REFUS SUR TAMIS

## 1. OBJET

La présente Recommandation ISO fixe les limites maximales du refus sur tamis de 45  $\mu\text{m}$  et de 500  $\mu\text{m}$  pour tous les noirs de carbone destinés à l'industrie des élastomères.

## 2. LIMITES

Le refus sur tamis ne doit pas dépasser les limites suivantes :

tamis	refus
45 $\mu\text{m}$	0,10 %
500 $\mu\text{m}$	0,0010 %

## 3. ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillonnage doit être effectué conformément aux prescriptions de l'une des Recommandations ISO suivantes :

ISO/R 1124, *Echantillonnage du noir de carbone livré en vrac, destiné à l'industrie du caoutchouc;*

ISO/R 1310, *Noir de carbone livré en sacs, destiné à l'industrie des élastomères – Echantillonnage.*

## 4. MODE OPÉRATOIRE

Le refus sur tamis doit être déterminé conformément aux prescriptions de la Recommandation ISO/R 1437, *Noir de carbone destiné à l'industrie du caoutchouc – Détermination du refus sur tamis.*

---